

244^{ème} promo et blocage sur le SGAMI Paris, l'UNSA Police saisit Monsieur le DGPN

Avec 25,43% des postes offerts en province (la quasi totalité des lauréats du concours national), la DRCPN crée une situation inédite !

En effet :

- ➔ Impossibilité pour les lauréats du concours national de rejoindre leurs conjoints à Paris ;
- ➔ Allongement des délais de mutation en province pour les policiers franciliens ;
- ➔ Non respect des viviers existant...

L'UNSA Police demande que le temps de contingentement sur le SGAMI IDF, pour les lauréats du concours déconcentré, soit revu, afin qu'il puisse bénéficier d'une mutation dans les mêmes conditions que les lauréats du concours national.

L'UNSA Police demande que les fonctionnaires en attente dans les viviers soient mutés prioritairement sur les zones de province déficitaires.

« Le choix qu'à fait la DRCPN d'offrir exclusivement des postes en province pour les lauréats du concours national contribuera à créer des situations sociales complexes. En outre, les policiers franciliens vont voir leur délai de mutation s'allonger, ce qui n'est pas acceptable. Nous demandons que le temps de blocage sur le SGAMI Paris soit le même que pour tous les autres SGAMI de France. »

*Christophe Tirante, Secrétaire National Paris
Ophélie Cohen, Déléguée Nationale Formation*

UNSA Police, le langage de vérité !





UNSA POLICE

Affilié à l'Union Nationale des Syndicats Autonomes

25 rue des Tanneries - 75 013 PARIS

Email : police@unsa.org Site : <http://unsa-police.fr>

Tél : 01 43 40 64 27 - Fax 01 71 18 22 90

Référence : PC-SG/SEC2017-103

Paris, le 15 Septembre 2017

Monsieur Eric MORVAN
Directeur Général de la Police Nationale
Place Beauvau
75 008 PARIS

Monsieur le Directeur Général,

Les postes offerts aux élèves gardiens de la paix issus du concours national, de la 244^{ème} promotion ont été diffusés le jeudi 07 septembre 2017.

A la vue de cette liste, l'UNSA POLICE s'interroge quant à la méthode utilisée pour définir ces postes. En effet, contrairement à ce qui se faisait depuis plusieurs années, aucun poste n'a été offert sur le SGAMI Paris Ile de France. Plusieurs élèves issus du concours national (choix relatif au temps de blocage moindre que sur le concours Ile de France), dont les conjoints sont d'ores et déjà affectés sur ce ressort n'auront pas la possibilité de les rejoindre, ce qui contribuera à créer des situations sociales complexes.

De plus, sur les postes offerts, plusieurs sont pourvus de viviers de fonctionnaires en attente de mutation sur ces destinations (c'est le cas dans cinq des structures dépendant de la DCCRS notamment et après le mouvement inter-CRS). Ce constat ayant été fait par le passé sur d'autres promotions, nous avons saisi vos prédécesseurs qui s'étaient engagés à ce que cela ne se renouvelle pas. Le nouveau système de mutation avait entre autre pour objectif de fluidifier ces dernières. Il devait éviter ce genre de situation qui contribue au mal être des policiers, certains étant éloignés de leur famille depuis plusieurs années, et espérant un rapprochement tardant à venir de part l'affectation de gardiens de la paix stagiaires sur les postes souhaités.

Ainsi, l'UNSA POLICE souhaite avoir un éclairage sur le modus operandi qui détermine les postes offerts aux promotions d'élèves gardiens de la paix, et demande que les fonctionnaires dans l'attente d'une mutation et présents dans les viviers soient prioritaires sur les postes dont l'EDFA ne serait pas à niveau.

De même, nous vous demandons que soit ouverte une réflexion quant au temps de contingentement des lauréats du concours Ile de France. En effet, ces gardiens de la paix sont bloqués pour huit ans en Ile de France et ne peuvent prétendre à une mutation avant ce délai. Cela pose des problèmes en termes de viviers lors d'appels à candidatures ponctuels pour des services en province. Il est nécessaire que soit engagée une réelle réflexion dans ce cadre. Les situations sociales se multiplient, le malaise des policiers grandit et notre système de blocage en est pour partie responsable. L'affectation de gardien de la paix stagiaires sur des villes de province prisées génère l'allongement des délais de mutation pour les effectifs parisiens, ce n'est pas acceptable et est aussi un facteur aggravant le mal être au travail de ces policiers.

Dans l'attente, veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Philippe CAPON

Secrétaire Général
UNSA POLICE